

De gros bobos pour les petits labos!

On connaît les effets désastreux de la mise en place de la tarification à l'acte dans le secteur hospitalier. Elle a transformé les cliniques en outil rentable et les centres hospitaliers en service public déficitaire.

On connaît moins une des métastases libérales de la loi Bachelot.

L'article 69 de la loi HPST a ouvert la voie à la réforme des laboratoires de biologie médicale touchant les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement de ces labos privés au nombre d'environ 4.000 en France. Ils accueillent chaque jour 350.000 patients.

Publiée au *Journal officiel* le 15 janvier 2010, l'ordonnance a rendu obligatoire l'accréditation des laboratoires à travers une série de contrôles, de mises aux normes drastiques autour de la « qualité ».

Le coût très élevé de cette réglementation – norme 15189 – a favorisé la concentration de l'activité avec l'apparition de plateaux techniques qui gèrent les sites de prélèvements. C'est le cas aujourd'hui à Limoges où 80 % des labos se sont regroupés pour faire face à la réforme.

L'ordonnance a ainsi organisé la biologie médicale en « multi-sites ».

Elle a poussé les petits labos à des ententes salutaires et ouvert les portes des labos à de grands groupes financiers

Depuis janvier 2010, une ordonnance de l'article 69 de la loi HPST a profondément modifié le paysage des laboratoires de biologie médicale. Restructuration, concentration, le virus libéral a été injecté dans ce secteur au profit de la seule rentabilité.



Les petits laboratoires de proximité sont condamnés à disparaître sous l'effet de cette ordonnance. (Photo : SH)

aux dents longues : Novescia, Unilabs, Lapco...

Ils contrôleraient déjà un quart des labos français.

En Limousin, sur la quarantaine de structures, une majorité a franchi le pas des restructurations pour ne pas mourir étouffé par une gestion de la « qualité » chronophage et dispendieuse.

« Cette ordonnance nous a supprimé un certain nombre

de contraintes mais nous en a mis d'autres : l'accréditation. C'est une norme qui vient de l'industrie. On nous oblige à rendre un résultat fiable. Ce qui sous-tendait qu'avant ils ne l'étaient pas. Ça paraît inimaginable ! L'opération coûte extrêmement cher en temps et en argent de 40 à 100.000 euros par an pour un labo moyen, pour les gros labos, c'est encore pire ! »

explore Agnès Buffière, biologiste à Brive.

Le syndicat national des Médecins biologistes parle d'une facture annuelle de 500M€ par an pour l'ensemble des labos publics et privés.

Depuis deux ans, les labos sont pris dans un véritable étai.

D'un côté, le coût exorbitant de l'accréditation assèche les finances. De l'autre, ils doi-

vent faire face à une diminution régulière de leur marge, en essuyant une 6^e baisse de tarif des actes. Depuis 2006, l'assurance maladie diminue le prix de nombreux actes de biologie en vue de réaliser des économies.

Les labos ont du mal à avaler la pilule de l'équilibre des comptes publics, étant donné qu'ils ne sont pas les prescripteurs.

Le labo de quartier d'Agnès Buffière, employant 5 salariés, a fait comme beaucoup d'autres, il s'est regroupé avec deux autres structures, de Dordogne.

Sous contrôle total
L'accréditation a été confiée à un organisme privé le COFRAC. Il a seul le pouvoir d'accréditation.

L'ordonnance avait fixé l'échéance à 2016, d'où la course engagée.

Au plan législatif, au mois d'août dernier, le Conseil constitutionnel a retoqué les articles de la proposition de loi Fourcade, votée le 13 juillet dernier, modifiant et ratifiant l'ordonnance.

Actuellement, le flou juridique prévaut avec une or-

● REPERES

2009 : l'article 69 de la loi HPST, autorise le gouvernement à réformer la biologie médicale par voie d'ordonnance. Elle est publiée au *Journal officiel* le 15 janvier 2010. La loi Fourcade, votée le 13 juillet dernier, modifiant et ratifiant l'ordonnance, est retoquée par le Conseil constitutionnel en août dernier.

1,8%

C'est la part du coût des labos pour l'assurance-maladie, alors que la biologie médicale contribue à 60 % des diagnostics. En 30 ans, le tarif de la lettre-clé des actes de biologie a été divisé par deux.

donnance non ratifiée et non modifiée.

L'objectif de l'ordonnance est de diminuer le nombre de labos par deux, posant la question du maillage du territoire. Les professionnels s'inquiètent des effets de cette concentration sur la qualité du service rendu au public. Moins de labos, ce sont des kilomètres en plus à parcourir pour les clients, les infirmières.

La profession est partagée entre pro réforme, mouton et biologistes en colère.

Un site biologistesencolere.com a été créé dans le sillon de l'ordonnance. Une pétition est à signer jusqu'au 15 décembre, initiée par le syndicat majoritaire des biologistes.

Sur le fond, ce syndicat national des biologistes (SDB) est pour la réforme mais aménagée. Il critique sa mise en application actuelle « pour sortir de l'insécurité juridique dans laquelle on se trouve », précise son représentant régional Eric Sévin.

Le syndicat national des médecins biologistes dénonce les effets de l'accréditation

« le cancer de cette réforme à l'origine de l'évolution vers l'industrialisation, la financiarisation et la médicalisation de notre profession », écrivait son président Claude Cohen en août dernier. ■

SERGE HULPUSCH

TÉMOIGNAGES

Quels sont les effets de cette ordonnance ?

AGNES BUFFIÈRE, BIOLOGISTE À BRIVE

« L'ordonnance est arrivée subrepticement et pour cause on n'est que 4.000 biologistes en France dans le privé. Elle a donné au COFRAC, organisme indépendant d'après l'ordonnance, tout pouvoir pour donner l'autorisation. Il fait des audits. C'est une traçabilité. On a l'impression qu'on ne fait plus que de la « qualité », qu'on ne fait plus notre travail. En tant que biologiste, je passe plus de temps à faire de la qualité qu'à faire mon métier. Pourtant on a été la première profession à avoir des contrôles. Avec les grands groupes, tout ce qu'on rend le soir à J1, ce ne sera plus possible, c'est une dégradation du service avec tous les aléas du transport. Ce ne sont pas des économies. Elles seront faites sur le dos des biologistes, une profession qui n'existera plus dans 15 ans. Tout ce qui ne sera pas rentable pour les groupes financiers sera fermé. Les patients devront se débrouiller. »

ERIC SÉVIN, REPRÉSENTANT DU SDB

« La réforme et les conditions générales ont fait beaucoup évoluer les laboratoires et les biologistes. Le syndicat des Biologistes soutient cette réforme à laquelle il a participé. D'autres mouvements très contestataires mettent le point sur des aspects négatifs de la réforme, qui existent certes, mais on estime qu'il faut arriver au bout de la réforme. Il manque des arrêtés à l'ordonnance. On essaye de faire comprendre au gouvernement qu'il doit les faire paraître pour sortir de l'insécurité juridique dans laquelle on se trouve. Il y a des mesures d'assouplissement qui ont été discutées notamment par rapport à l'accréditation. La première est de décaler d'un an leur application, et de faire porter sur seulement 80 % des actes l'accréditation, car c'est quelque chose de très très lourd. Nous demandons aussi de renforcer l'exercice libéral. On constate la progression importante des groupes financiers qui essayent de rentrer à part majeure dans les labos de biologie en France. »